



FACTURE ECHEANCIER

POLICON ISABELLE

1 avenue alfred belmontet
92210 SAINT CLOUD

à Saint-Etienne, le 04/01/2019

Matériel : Vélos ville électriques - GAZELLE-PUUR NL C7+HFP U49 200W

Fournisseur : VELOMOTION

Votre abonnement a été enregistré sous le numéro : C13550 | PANGEE-06681

La souscription de votre abonnement prend effet le 01/02/2019 pour une durée de 24 mois

Sa périodicité sera mensuelle

Les prélèvements s'effectueront sur le compte :

SOCIETE GENERALE ST CLOUD COTEAU(04069) - IBAN : FR7630003038000005055088540

selon l'échéancier ci-dessous :

Un premier prélèvement correspondant à la mise à disposition du matériel du 04/01/2019 au 31/01/2019 de 47.79€HT (soit 57.35€TTC)

Date échéance	Montant HT	TVA	ASSURANCE	Montant TTC	Date échéance	Montant HT	TVA	ASSURANCE	Montant TTC
05/03/2019	59,39 €	11,88 €	6,24 €	77,51 €	05/03/2020	59,39 €	11,88 €	6,24 €	77,51 €
05/04/2019	59,39 €	11,88 €	6,24 €	77,51 €	05/04/2020	59,39 €	11,88 €	6,24 €	77,51 €
05/05/2019	59,39 €	11,88 €	6,24 €	77,51 €	05/05/2020	59,39 €	11,88 €	6,24 €	77,51 €
05/06/2019	59,39 €	11,88 €	6,24 €	77,51 €	05/06/2020	59,39 €	11,88 €	6,24 €	77,51 €
05/07/2019	59,39 €	11,88 €	6,24 €	77,51 €	05/07/2020	59,39 €	11,88 €	6,24 €	77,51 €
05/08/2019	59,39 €	11,88 €	6,24 €	77,51 €	05/08/2020	59,39 €	11,88 €	6,24 €	77,51 €
05/09/2019	59,39 €	11,88 €	6,24 €	77,51 €	05/09/2020	59,39 €	11,88 €	6,24 €	77,51 €
05/10/2019	59,39 €	11,88 €	6,24 €	77,51 €	05/10/2020	59,39 €	11,88 €	6,24 €	77,51 €
05/11/2019	59,39 €	11,88 €	6,24 €	77,51 €	05/11/2020	59,39 €	11,88 €	6,24 €	77,51 €
05/12/2019	59,39 €	11,88 €	6,24 €	77,51 €	05/12/2020	59,39 €	11,88 €	6,24 €	77,51 €
05/01/2020	59,39 €	11,88 €	6,24 €	77,51 €	05/01/2021	59,39 €	11,88 €	6,24 €	77,51 €

Dans le cas où le paiement intégral n'interviendrait pas à la date prévue par les parties, le vendeur se réserve le droit de reprendre la livraison et de dissoudre le contrat. En cas de retard de paiement, une pénalité de 10€ sera appliquée. (L441-6 du code du commerce). Escompte : Néant.

Cet échéancier vaut facture. Votre droit éventuel à déduction au titre de la TVA ne prend naissance qu'au fur et à mesure du complet règlement de chaque échéance. En cas de résiliation ou de modification de contrat, le présent échéancier ainsi que votre droit à déduction se trouveront annulés à compter de la date d'effet de cette résiliation ou modification.